

48874



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.: LIMITEE

E/ECA/LDCs.2/7
27 avril 1982

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

PROJET DE RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES DES PAYS AFRICAINS
LES MOINS AVANCES
TRIPOLI (JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE)

26 - 27 AVRIL 1982

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	1 - 4	1
B. ORDRE DU JOUR	5	1 - 2
C. COMPTE RENDU DES DEBATS	6 - 19	2 - 7
Allocutions d'ouverture	6 - 19	2 - 7
Examen du rapport et des projets de résolution du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés	20 - 23	7
Examen de la situation actuelle des pays africains les moins avancés et des perspec- tives qui s'offrent à eux	24 - 29	8 - 9
Evaluation du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés - incidences de ce Programme sur la croissance et le développe- ment des pays africains les moins avancés	30 - 35	9 - 11
Examen des monographies des pays africains les moins avancés à la lumière du Plan d'action de Lagos	36 - 43	11 - 13
Dispositions à prendre en vue de l'exécution, de l'examen et de la surveillance du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays africains les moins avancés	44 - 63	13 - 18
Programme de travail de la CEA pour les pays africains les moins avancés-1982-1983	64 - 66	19
 PROJET DE RESOLUTION		
Annexe I		
Annexe II		

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La deuxième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés s'est tenue à Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste) les 26 et 27 avril 1982. La réunion a été ouverte par M. K.A. M. K.A. Malima, Ministre du Plan et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie, président de la première réunion et des allocutions officielles d'ouverture ont été prononcées par M. Fawzi Alshakshouk, Secrétaire du Comité populaire de la planification de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, et par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, puis M. Ambroise Mulindangabo, Ministre du Plan du Rwanda, a proposé une motion de remerciements et M. K.A. Malima président sortant, a prononcé un discours.

2. Participaient à la réunion des représentants des Etats membres suivants de la Commission : Bénin, Burundi, Cap-Vert, Comores, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Lesotho, Mali, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Tchad.

3. Etaient également présents les représentants du Département de la Coopération technique pour le développement de l'ONU, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Centre africain de formation et de recherche administrative pour le développement (CAFRAD) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

4. Les participants ont décidé d'élire un bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un rapporteur. Ils ont donc élu M. Vasco Cabral, Ministre du Plan de la Guinée-Bissau, président, M. Soulemane Taher, Ministre du Plan du Tchad, vice-président, et Madame Sixishe Manapo, Secrétaire générale du ministère du Plan du Lesotho, rapporteur.

B. ORDRE DU JOUR

5. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Déclaration du Secrétaire exécutif
3. Election du bureau

4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Examen du rapport et des projets de résolution du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport
8. Clôture de la réunion

C. COMPTE RENDU DES DEBATS

Allocutions d'ouverture

6. Dans son allocution d'ouverture, M. Fawzi Alshakshouk, Secrétaire du Comité populaire de la planification de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, a souhaité la bienvenue dans le pays de la glorieuse Révolution du 1er septembre, aux ministres et aux représentants. Il a affirmé que c'était un paradoxe que l'Afrique, avec son énorme potentiel de ressources et ses vastes espaces, compte une si forte proportion de tous les pays les moins avancés du monde. Il a déploré le fait que la situation socio-économique de certains pays de la région laissait beaucoup à désirer. La maladie, la malnutrition et la pauvreté étaient encore très répandues. Les ressources de la région avaient été, pendant trop longtemps, pillées et exploitées par les agents du colonialisme et du racisme par des puissances ayant une volonté d'hégémonie. Les problèmes de l'Afrique découlaient du caractère peu équitable de l'ordre économique international. Alors que les pays africains faisaient de très grands efforts pour améliorer le niveau de vie de leurs populations, la communauté internationale devait prendre ses responsabilités à l'égard de ces pays. Il fallait notamment prendre de toute urgence des mesures pour alléger les souffrances des populations des pays les moins avancés, dans le cadre du nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980. Cependant, ces pays ne devraient pas attendre que les solutions viennent de l'étranger. L'assistance étrangère n'était qu'une solution temporaire et les pays les moins avancés devraient pouvoir résoudre leurs problèmes dans le cadre du Plan d'action de Lagos. A cet égard, la Commission économique pour l'Afrique avait un rôle

important à jouer. Il a évoqué l'expérience de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste qui, avant la glorieuse révolution du premier septembre, avait connu des problèmes identiques mais avait pu les surmonter par la suite grâce à la souveraineté exercée par la population sur les ressources du pays. La Jamahiriya arabe libyenne avait apporté un soutien important aux pays africains les moins avancés dans le cadre d'une coopération économique, culturelle et technique.

7. Dans son allocution, le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Adebayo Adedeji, s'est joint au président pour remercier M. Fawzi Alshakshouk de son éloquente allocution et par son intermédiaire le Guide de la glorieuse Révolution du 1er septembre et le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste de leur accueil chaleureux et des excellentes installations mises à la disposition des participants.

8. Le Secrétaire exécutif a expliqué qu'afin de permettre aux participants de procéder, dans la limite du temps qui lui était imparti, à un examen judicieux et rapide des nombreuses questions importantes dont ils étaient saisis, le secrétariat avait convoqué le Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés, qui s'était réuni à Tripoli les 17 et 18 avril 1982 afin de préparer la Conférence. Le rapport de ce comité, ainsi qu'une série de projets de résolutions, étaient à la disposition des participants.

9. Depuis la dernière réunion de la Conférence des ministres, les résultats économiques des pays africains les moins développés étaient restés peu encourageants et les perspectives pour l'avenir immédiat extrêmement sombres. Le taux de croissance des PIB combinés des pays intéressés avait été, comme il fallait s'y attendre, inférieur au taux moyen de la région qui était lui-même très bas. Au cours des prochaines années, la plupart de ces pays devraient, semble-t-il, accorder le rang de priorité le plus élevé au redressement de l'équilibre aussi bien national qu'international. A cet égard, les politiques appropriées pour parvenir à cette fin et pour stimuler les secteurs de production revêtaient une importance particulière.

10. La deuxième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés se tenait après la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'était déroulée à Paris du 1er au 14 septembre 1981 et au cours de laquelle avait été adopté le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés. La deuxième réunion donnait

par conséquent aux ministres l'occasion de dresser collectivement le bilan de la Conférence de Paris, d'évaluer le nouveau Programme substantiel d'action et d'examiner les dispositions en vue de son exécution, de son suivi et de son contrôle. Le programme qui avait été finalement adopté en tant que nouveau Programme substantiel d'action était le résultat d'un compromis entre les aspirations des pays les moins avancés et ce que leurs partenaires en matière de développement étaient disposés à offrir, et ne répondait donc pas à l'attente des pays les moins avancés dans de nombreux domaines. Néanmoins, ces pays pouvaient continuer à en tirer d'importants avantages si le programme était appliqué avec succès. Il était par conséquent utile que chacun des pays les moins avancés prenne des mesures concrètes et immédiates afin de mettre en place le mécanisme requis en vue de l'exécution du programme.

11. Le Secrétaire exécutif a lancé un appel aux pays donateurs pour qu'ils revoient leurs programmes d'aide en vue, non seulement d'accroître les ressources actuellement disponibles grâce à ces programmes, mais également de les rendre plus conformes au nouveau Programme substantiel d'action, dans le cadre du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos.

12. Il a souligné l'importance de l'exécution, du suivi et de la surveillance du nouveau Programme substantiel et a dit que le secrétariat de la CEA estimait de son devoir de donner aux gouvernements des pays africains les moins avancés tout le soutien technique nécessaire pour permettre l'exécution du programme. Un personnel d'appoint avait été mis à la disposition du secrétariat, ce qui lui permettait d'être plus à même de venir en aide aux pays les moins avancés. Toutefois, rien ne garantissait à la CEA qu'elle recevrait un financement du PNUD pour lui permettre de mener à bien les tâches qui lui incombent en matière d'exécution, de suivi et de surveillance du nouveau Programme substantiel d'action en Afrique. Etant donné que le PNUD était le seul organisme à financer les activités opérationnelles effectuées dans l'ensemble du système des Nations Unies, le manque de soutien financier de la part de cet organisme rendrait la tâche virtuellement impossible, puisque les ressources fournies par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies étaient très limitées et ne couvraient pas les activités opérationnelles. Un nombre de plus en plus grand de pays africains parmi les moins avancés faisaient appel aux services du secrétariat mais le manque de ressources empêchait celui-ci de répondre aux demandes. Le Secrétaire exécutif a donc lancé un appel au PNUD pour qu'il aide

à fournir à la Commission les ressources dont elle avait tant besoin pour mener ses activités opérationnelles en faveur des pays africains les moins avancés, ainsi qu'aux institutions et pays donateurs pour qu'ils fournissent eux aussi une assistance.

13. Prenant la parole au nom de l'ensemble des délégations, M. Ambroise Mulindangabo, Ministre de la planification du Rwanda, a remercié M. Fawzi Alshakshouk et, par son intermédiaire, le Guide de la glorieuse Révolution de septembre et le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste pour leur hospitalité cordiale et chaleureuse et les excellents services et installations mis à la disposition de la réunion. La Jamahiriya arabe libyenne ne faisait pas partie des pays les moins avancés, mais elle avait cependant toujours soutenu la cause de ces pays. Le Ministre de la planification du Rwanda a également remercié le Secrétaire exécutif de la CEA ainsi que ses collaborateurs de l'excellent travail qu'ils avaient effectué pour le compte des pays africains les moins avancés.

14. Le Président sortant, M. K.A. Malima, Ministre du Plan et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie, a dit que l'année 1981 avait été une année fertile en événements qui avait vu notamment l'organisation à Paris de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui avait été précédée de travaux intensifs de préparation, ainsi que le Sommet Nord-Sud à Cancun au Mexique. Il a rappelé la déclaration qu'il avait faite au nom des pays africains à l'occasion de l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action à Paris. Il avait alors exprimé l'espoir que le Programme serait effectivement à la fois substantiel et nouveau. Il a souligné que ce que les pays les moins avancés avaient demandé dans le nouveau Programme substantiel d'action était réaliste et cadrerait avec les possibilités de la communauté internationale. Cependant, il était attristant de constater que les pays les moins avancés se trouvaient toujours dans une situation difficile qui les obligeait notamment à vendre à bas prix leurs produits, tout en payant très cher leurs importations. Il a souligné le fait que la pauvreté des pays africains ne découlait pas d'un quelconque pénurie de ressources nécessaires à l'édification d'une économie nationale moderne. Le pillage des ressources du continent avait considérablement contribué au sous-développement de la région africaine.

15. Le Président sortant a remercié le Secrétaire du Comité populaire de la planification de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste de son allocution d'ouverture très éloquente ainsi que la Jamahiriya arabe libyenne et sa population d'avoir abrité la Conférence. Il s'est déclaré satisfait

des efforts déployés par la CEA, la CNUCED et le PNUD pour aider les pays africains les moins avancés. Enfin, il a remercié tous les représentants des pays africains les moins avancés de l'esprit fraternel de coopération et de compréhension qu'ils lui avaient manifesté au cours de son mandat.

16. Le président de la deuxième réunion de la Conférence, M. Vasco Cabral, Ministre de la planification de la Guinée-Bissau a remercié les représentants de l'avoir élu. Il a dit que le bureau sortant s'était acquitté de sa mission avec succès et s'est déclaré convaincu que grâce à la collaboration de la Conférence, ses collègues et lui-même continueraient sur cette lancée.

17. Au cours des débats, l'Administrateur assistant du PNUD et Directeur régional pour l'Afrique a fait une déclaration dans laquelle il a mentionné la manière dont le PNUD avait assuré le suivi de la Conférence de Paris dans la région africaine. Il a informé les participants de l'assistance que le PNUD avait accordée aux pays africains les moins avancés, tant avant qu'après la Conférence de Paris, dans l'organisation des conférences ou des tables rondes de donateurs. Il a expliqué comment le PNUD concevait son propre rôle, ceux des gouvernements ainsi que des autres organismes des Nations Unies dans la préparation et l'organisation des réunions de consultation par pays. Il a souligné que si les organes et organismes des Nations Unies pouvaient jouer un rôle important dans la préparation des réunions de consultation, les préparatifs et l'organisation de ces réunions demeuraient essentiellement la responsabilité des différents gouvernements. C'est ainsi que tout en préférant l'utilisation maximale de ressources provenant d'autant d'organismes du système des Nations Unies que possible dans la préparation des réunions de consultation, le PNUD estimait que l'emploi de ces ressources devrait être laissé à l'entière discrétion de chaque gouvernement et rester conforme à ses souhaits.

18. Les principales tâches du PNUD étaient les suivantes : évaluer l'adéquation de la documentation élaborée pour les réunions, aider à assurer la participation des organismes du système des Nations Unies, veiller à ce que les politiques, stratégies et priorités des gouvernements soient cohérentes et réalistes, aider les gouvernements à susciter l'intérêt des pays et organismes donateurs ainsi que des autres partenaires du développement et dispenser des conseils

et une assistance aux gouvernements dans l'organisation de ces réunions. Au sujet du financement des réunions de consultation, l'Administrateur assistant du PNUD a indiqué que seul un petit nombre de pays donateurs contribuait aux Fonds pour les mesures spéciales, ses ressources étaient très limitées. Les pays donateurs avaient également précisé que le Fonds pour les mesures spéciales n'était destiné ni essentiellement ni entièrement à la préparation des conférences.

19. En conclusion, l'Administrateur assistant a répété que le PNUD accueillait favorablement les contributions en provenance de tous les organismes des Nations Unies et en particulier de la CNUCED et de la CEA, dont le rôle était évident.

Examen du rapport et des projets de résolution du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés (point 5 de l'ordre du jour)

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président de la réunion du Comité d'experts a présenté le rapport de ce Comité, figurant dans le document E/ECA/LDCs.2/6.

21. En présentant le rapport, il a dit que le Comité avait examiné les questions de fond suivantes : tendances actuelles et perspectives concernant les pays africains les moins avancés; incidences du nouveau Programme substantiel d'action sur la croissance et le développement dans les pays africains les moins avancés; monographies des pays africains les moins avancés à la lumière du Plan d'action de Lagos; arrangements aux niveaux régional et mondial pour l'exécution, la coordination et le suivi du nouveau Programme substantiel d'action; programme de travail de la CEA pour les pays africains les moins avancés, 1982-1983. Il a souligné les conclusions et recommandations essentielles faites par les experts sur chacune de ces questions et a dit que le Comité avait, compte tenu de ses délibérations, rédigé un projet de résolution à étudier par la Conférence, sur l'exécution, le suivi et la surveillance du nouveau Programme substantiel d'action ainsi qu'un autre projet sur l'exécution du programme dans le cadre de l'autosuffisance nationale et collective.

22. En conclusion, le Président du Comité d'experts a remercié tous ses collègues de leur soutien ainsi que des efforts qu'ils avaient accomplis en vue d'assurer l'exécution efficace des tâches qui leur avaient été confiées.

23. La Conférence s'est félicitée de l'excellent travail accompli par le Comité d'experts et a décidé d'adopter le rapport du Comité modifié comme suit :

Examen de la situation actuelle des pays africains les moins avancés et des perspectives qui s'offrent à eux

24. A la réunion du Comité d'experts, un représentant du secrétariat avait déclaré en introduction au débat qu'il était évident, à la lecture du document E/ECA/LDCs.2/2 intitulé "Bilan de l'évolution des pays africains les moins avancés au cours de la période 1980-1981", qu'au cours de cette période, la situation économique des pays africains les moins avancés s'était essentiellement caractérisée par la persistance d'un taux de croissance extrêmement faible et par la détérioration de la situation de la balance extérieure. C'est ainsi qu'en 1980 et 1981, le taux de croissance du produit intérieur brut des pays africains les moins avancés s'était situé entre 3,2 et 3,4 p. 100 par an, chiffre à peine supérieur à celui du taux de croissance démographique. Un certain nombre de pays avaient même connu un taux de croissance négatif. Du fait de conditions climatiques relativement satisfaisantes, la situation de l'agriculture n'avait pas été mauvaise sur le continent encore que la campagne 1979/80 eût donné de piètres résultats dans le Sahel et que des signes de sécheresse eussent été signalés récemment en Afrique australe. Néanmoins, les résultats obtenus dans le secteur agricole avaient été contrebalancés par la baisse de la production industrielle et par les difficultés rencontrées dans le secteur minier. Ces problèmes étaient essentiellement dus à des facteurs extérieurs qui avaient entraîné une pénurie d'énergie et d'autres facteurs de production. Du fait de l'augmentation du coût de l'énergie, celui des importations s'était accru tandis que la diminution de la demande dans le monde avait entraîné une baisse des exportations. Pour enrayer l'augmentation du déficit extérieur qui avait provoqué de graves problèmes budgétaires, de nombreux gouvernements s'étaient lancés dans des programmes de stabilisation comportant notamment des mesures visant à contrôler les importations. L'adoption de ces mesures expliquait la chute des importations en valeur réelle laquelle n'avait pas manqué d'avoir des répercussions négatives sur la croissance, en dépit de l'assistance fournie au titre de ces programmes par des institutions monétaires telles que le FMI.

25. Pour l'année 1982, la CEA avait fait des projections qui, dans le cas des pays africains les moins développés, donnaient un taux de croissance du PIB de 3,4 p. 100, mais d'après les derniers renseignements recueillis, ces prévisions étaient sans doute optimistes dans le cas de plusieurs pays. Il devenait donc évident que les recommandations de la Conférence de Paris relatives à l'assistance à fournir aux pays les moins avancés devaient être d'urgence suivies d'effet. Toutefois, il était également impératif que les pays africains les moins avancés prennent eux-mêmes des mesures en vue de stimuler leur développement économique et que d'autres pays africains collaborent de manière plus étroite encore avec leurs voisins moins favorisés.

26. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants avaient évoqué les diverses mesures que les autorités de leurs pays respectifs avaient prises en vue de restaurer l'équilibre de leur économie en particulier dans le domaine monétaire.

27. Un représentant avait fait observer qu'il ne faisait aucun doute que des critères non économiques régissaient toujours l'allocation de l'aide aux pays les moins avancés, ce qui expliquait dans une grande mesure les fortes différences constatées dans l'aide accordée aux divers pays les moins avancés. Il fallait prier instamment les pays donateurs de minimiser autant que possible les considérations politiques dans l'octroi de l'aide aux pays les moins avancés. Il a été indiqué que le fardeau du service de la dette était devenu extrêmement lourd pour nombre des pays les moins avancés à un moment où l'annulation de leur dette avait été préconisée dans de nombreuses instances internationales.

28. Le même représentant avait dit que les conseils concernant la politique générale n'étaient peut-être pas valables pour certains pays. Il serait utile pour le secrétariat de la CEA d'entreprendre des études approfondies des problèmes particuliers des différents pays en vue de faire des recommandations de politique générale au sujet de chaque pays. L'étude des problèmes monétaires et financiers dans les divers pays les moins avancés serait par exemple particulièrement utile si l'on voulait remédier à leurs déséquilibres intérieurs et internationaux.

29. On avait fait valoir que si le resserrement du crédit pouvait servir à rétablir l'équilibre dans le domaine monétaire, il importait d'y recourir de façon sélective. Les secteurs de production des pays les moins avancés devraient en particulier bénéficier de toutes les incitations nécessaires.

Evaluation du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés - incidences de ce Programme sur la croissance et le développement des pays africains les moins avancés

30. Un représentant du secrétariat avait présenté le document E/ECA/LDCs.2/3, intitulé "Incidences du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 sur la croissance et le développement des pays africains les moins avancés" au Comité d'experts. Ce document contenait une évaluation du nouveau Programme substantiel d'action à la lumière des objectifs et des besoins des pays africains les moins avancés tels qu'ils ressortaient des documents présentés par les pays; ces documents avaient été élaborés et examinés conjointement avec les partenaires de l'aide avant la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui avait adopté le Programme. En présentant le document E/ECA/LDCs.2/3, le représentant du secrétariat avait dit que le texte du nouveau Programme substantiel d'action tel qu'il avait finalement été adopté par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés représentait un compromis entre les aspirations

des pays en développement, notamment celles des moins avancés, et ce que les pays développés étaient disposés à offrir. Dans plusieurs domaines, le Programme ne répondait pas à l'attente des pays les moins avancés, étant donné en particulier que la plupart de ses dispositions n'étaient ni concrètes, ni spécifiques. Cependant, le Programme représentait un pas important, étant donné en particulier qu'il fournissait à la communauté internationale l'occasion de porter, tout au long des années 80, son attention sur les problèmes et les besoins des pays les moins avancés.

31. Finalement, le représentant du secrétariat avait souligné qu'il importerait de suivre de près l'exécution du Programme si l'on voulait que les pays les moins avancés en tirent le maximum d'avantages. Les arrangements en vue de l'exécution, du suivi et de la surveillance des projets énoncés dans le Programme lui-même devraient être considérés comme offrant une occasion exceptionnelle de conformer les engagements pris au niveau mondial dans le Programme aux besoins et priorités spécifiques des différents pays les moins avancés.

32. Au cours des débats qui avaient suivi, on avait de manière générale, loué la qualité de l'analyse faite dans le document, en signalant toutefois que si le recours à des données hautement agrégées était inévitable, il n'en demeurait pas moins que de telles données risquaient d'induire en erreur et de masquer d'importantes différences entre les pays. Il importait de faire les analyses futures de ce genre pays par pays afin que la situation régnant dans les différents pays apparaisse clairement, ce qui faciliterait les comparaisons entre les pays.

33. Il avait été fait observer que, puisque le texte du nouveau Programme substantiel d'action était le résultat d'un compromis, il importait de présenter, lors de diverses réunions internationales, les questions sur lesquelles il avait fallu arriver à un compromis entre les positions des pays les moins avancés et celles des pays développés au cours de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Répondant à cette observation, le secrétariat de la CEA avait souligné qu'il appartenait aux Etats membres de soulever continuellement ces questions lors des réunions en question. Le secrétariat avait indiqué en outre que la CEA était disposée à accorder toute l'assistance pouvant s'avérer nécessaire à cet égard.

34. Un représentant, parlant du document qui avait été présenté, avait fait remarquer qu'il ne contenait aucune mention des catastrophes causées par l'homme et qu'il convenait, en conséquence de mentionner ces catastrophes en plus des catastrophes naturelles.

35. Il avait été souligné qu'il fallait considérer le nouveau Programme substantiel d'action en fonction de la crise économique internationale actuelle. Il fallait donc évaluer les incidences de cette situation sur le plan des politiques dans les pays en développement. Il fallait que les pays africains, en particulier les moins avancés parmi eux, qui étaient les pays les plus gravement touchés par les conséquences défavorables de la situation internationale mobilisent de toute urgence leur potentiel en vue de l'autosuffisance collective et de l'autonomie dans le cadre des recommandations de la Stratégie de Monrovia, du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos.

Examen des monographies des pays africains les moins avancés à la lumière du Plan d'action de Lagos

36. Un représentant du secrétariat avait présenté le document E/ECA/LDCs.2/4 intitulé "Analyse critique des mémoires présentés par les pays africains les moins avancés à la lumière du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos" au Comité d'experts. Il avait fait remarquer que le secrétariat de la CEA aurait souhaité entreprendre cette étude sur la base d'une évaluation des plans de développement de la plupart des pays africains. Toutefois, dans un premier temps, cette étude avait été axée sur les pays africains les moins avancés du fait que l'on disposait des mémoires présentés par ces pays.

37. L'étude se composait de deux parties : i) une analyse des objectifs et des stratégies contenus dans les mémoires présentés par les pays ainsi que des politiques de développement et de gestion des ressources nationales et une étude des modalités de la coopération bilatérale et sous-régionale; et ii) un examen des politiques adoptées dans certains secteurs clés de l'agriculture, de l'industrie, des transports et des communications. Le représentant du secrétariat avait fait remarquer ensuite que la plupart des pays africains les moins avancés avaient mis l'accent sur les objectifs essentiels du Plan d'action de Lagos, à savoir l'autonomie et l'autosuffisance nationales et collectives. A cet égard, il avait évoqué les efforts décrits dans la plupart des mémoires en matière de mobilisation des ressources nationales, d'amélioration des régimes fiscaux et monétaires et de diversification des exportations.

38. Le représentant du secrétariat avait ensuite souligné le fait que le développement autonome et auto-entretenu dépendait nécessairement de l'état des ressources humaines, naturelles et financières et de l'existence d'une saine infrastructure matérielle et institutionnelle. A cet égard, il avait fait remarquer que les programmes des pays les moins avancés avaient mis l'accent sur la santé, la formation, l'alphabétisation et l'emploi dans la mise en valeur des ressources humaines. En ce qui concerne les ressources naturelles, un petit nombre de pays seulement avait adopté une stratégie bien définie en

matière d'investissements dans le cadre de l'exploitation de leurs ressources et rien n'apparaissait dans les programmes en ce qui concerne la coopération sous-régionale dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles telles que les ressources minérales. Dans le secteur de l'énergie, les programmes des pays les moins avancés avaient, comme il se doit, recommandé l'adoption de politiques relatives au recours à des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, encore que l'accent n'ait pas été suffisamment placé sur la coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine. Au chapitre des ressources financières le représentant du secrétariat a fait remarquer que les programmes des pays africains les moins avancés avaient pour but de permettre à ces pays d'atteindre des taux d'épargne élevés.

39. En ce qui concerne le plan sectoriel, le représentant du secrétariat avait fait remarquer que tous les programmes des pays africains les moins avancés accordaient le rang de priorité le plus élevé à l'agriculture et tout particulièrement à l'autosuffisance alimentaire. Au nombre des principaux problèmes auxquels les programmes proposaient des solutions pertinentes, il convenait de signaler la désertification, la dégradation des sols, les inondations, la modicité des investissements réalisés dans l'agriculture et la faiblesse des institutions agricoles. Toutefois, l'accent n'avait pas été suffisamment placé sur l'adoption de politiques visant soit à réduire les pertes après récoltes soit à instaurer des systèmes de sécurité alimentaire aux niveaux tant national que sous-régional. Le représentant avait également déclaré que les programmes nationaux intéressant le secteur de l'industrie visaient la création d'entreprises industrielles utilisant les ressources naturelles des pays et conçues en fonction de facteurs clés tels que la situation de l'agriculture. Il avait indiqué que la mise en place d'agro-industries et d'industries à petite et à moyenne échelles utilisant principalement des facteurs de production locaux, à forte intensité de main-d'oeuvre et à faible consommation d'énergie constituait la tendance dominante des programmes nationaux.

40. En conclusion, le représentant du secrétariat avait mentionné le rang de priorité élevé accordé aux transports et aux communications dans les programmes des pays africains. Il avait mentionné en particulier la construction de routes de desserte, l'établissement de liaisons intra-africaines dans le cadre de la Décennie des transports et des communications en Afrique et l'amélioration des structures pour l'entretien des voies de communication.

41. Au cours du débat qui avait suivi, les représentants avaient remercié le secrétariat pour son exposé clair de la question et avaient fait remarquer que ce genre d'étude était utile pour évaluer dans quelle mesure les pays africains tenaient compte des principes directeurs du Plan d'action de Lagos dans

l'élaboration de leurs programmes et plan de développement. Ils avaient notamment recommandé de poursuivre la réalisation de ce type d'étude et de l'appliquer aux plans de développement des pays africains.

42. Un représentant avait toutefois demandé à recevoir des renseignements précis sur les conclusions de l'étude. Un autre avait fait remarquer que l'on n'avait pas accordé une attention suffisante à la mise en valeur des ressources humaines, notamment en ce qui concerne la formation, et qu'il faudrait dans les études ultérieures tenir compte de cet aspect et le développer suffisamment.

43. Le représentant du secrétariat avait indiqué que l'étude ne visait pas à tirer des conclusions communes valables pour tous les pays africains les moins avancés mais qu'elle constituait essentiellement une tentative de faire ressortir les points de convergence entre les mémoires des pays et le Plan d'action de Lagos et de souligner les domaines sur lesquels il conviendrait de mettre l'accent à la lumière du Plan d'action de Lagos.

Dispositions à prendre en vue de l'exécution, de l'examen et de la surveillance du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays africains les moins avancés

i) Exécution du nouveau Programme substantiel d'action au niveau national, y compris les préparatifs et les résultats escomptés des réunions de consultation par pays

44. Le secrétariat avait présenté au Comité un rapport sur les activités qu'il avait menées en matière de suivi et de surveillance du nouveau Programme. Ce rapport figurait dans l'ordre du jour provisoire annoté, publié sous la cote E/ECA/LDCs.2/Exp/1 a). En décembre 1981, le secrétariat avait envoyé à tous les gouvernements des pays africains les moins avancés un télégramme dans lequel il leur demandait de fournir les informations suivantes : i) les mesures prises pour établir les arrangements consultatifs en matière d'aide destinés à l'exécution et à l'examen du nouveau Programme substantiel d'action; ii) les dates et lieux des réunions de consultations prévues pour la période 1982-1983; iii) les types de documents devant être présentés aux réunions de consultations; iv) l'assistance demandée à la CEA pour l'établissement des arrangements consultatifs en matière d'aide, l'organisation et le service des réunions de consultations et l'établissement des rapports de ces réunions; v) l'assistance escomptée de la part des organisations et des organismes bilatéraux; vi) les mesures prises en ce qui concerne l'élément d'action immédiate du nouveau Programme et les perspectives d'assistance immédiate; et vii) les informations les plus récentes disponibles sur l'élément d'action immédiate.

45. Le 27 janvier 1982, le Secrétaire exécutif de la CEA avait convoqué la réunion de consultations CEA/PNUD/CNUCED sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Ces consultations avaient pour objet d'échanger des renseignements sur les activités menées aux niveaux national, régional et mondial concernant l'exécution du nouveau Programme, d'examiner le rôle de la CEA, du PNUD et de la CNUCED dans l'exécution, le suivi et la surveillance du nouveau Programme, et de déterminer les modalités de la coordination des efforts futurs et de l'échange d'informations.

46. Le représentant du PNUD avait présenté un document intitulé "Note on the preparations of donor round tables for the least developed countries (LDCs.2/UNDP/1)" (note sur les préparatifs des tables rondes de donateurs en faveur des pays les moins avancés) dans lequel étaient exposées les méthodes suivies lors des tables rondes du PNUD, ainsi que celles utilisées lors de leurs préparatifs et de l'organisation de leurs travaux.

47. Il a indiqué qu'à l'issue de consultations avec les donateurs, il avait été convenu que le Fonds des Nations Unies pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés servirait essentiellement à financer des projets exécutés dans les pays les moins avancés et qu'un montant de 10 millions de dollars des Etats-Unis pourrait être utilisé à cette fin et un montant de 3,1 millions de dollars être affecté à l'organisation de réunions de consultations par pays. Il avait déclaré que cela représentait en moyenne 100 000 dollars par pays, essentiellement pour les travaux préparatoires de fond et les besoins matériels et qu'il était de ce fait impossible de financer les missions sectorielles. Il avait donc suggéré que ces missions soient financées au titre du chiffre indicatif de planification (CIP) de chaque pays.

48. S'agissant des consultations entre la CEA, la CNUCED et le PNUD, qui avaient eu lieu en janvier 1982 à Addis-Abeba et dont il était rendu compte dans l'ordre du jour provisoire annoté [document E/ECA/LDCs.2/Exp/1 a)], il avait fait observer qu'elles avaient donné lieu à un dialogue fructueux au sujet de la répartition des tâches entre les organisations précitées pour ce qui est de l'exécution du nouveau programme. Toutefois, le PNUD n'avait pas encore formulé d'observations sur les minutes provisoires de cette réunion. Ces réserves concernaient en particulier la question de l'évaluation de la situation socio-économique et le rôle assigné au PNUD. Il avait indiqué que chacun des pays les moins avancés avait le choix entre plusieurs options lorsqu'il s'agissait d'accomplir ce genre de tâche : le gouvernement pouvait procéder lui-même à l'évaluation avec un minimum d'aide extérieure, faire appel à des experts de la CEA, tirer parti de projets de planification exécutés par le Département

de la coopération technique pour le développement de l'ONU et financés par le PNUD ou, encore, utiliser les services d'autres organisations comme la Banque mondiale. Chacun des pays les moins avancés était libre de choisir une ou plusieurs des options qui s'offraient à lui. Il avait noté en outre que les études réalisées par des organisations pouvaient servir de base à tout mémoire présenté par un gouvernement ou à un rapport soumis à une table ronde avec des donateurs. Le document présenté donnait l'impression que le PNUD avait un rôle essentiellement administratif, alors qu'il était aussi en mesure de fournir un appui technique, notamment pour l'évaluation des différents apports et la mise au point définitive des mémoires à présenter par les pays.

49. Le représentant de la CNUCED avait présenté au Comité d'experts un document intitulé "Note on country review meetings for the implementation of the SNPA" (LDCs, 2/UNCTAD/1) (note sur les réunions de consultations par pays en vue de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action). Il avait rappelé que, dans le nouveau Programme, les réunions de consultations par pays constituaient un élément important de l'exécution à l'échelon national. A ce propos, il avait mentionné les objectifs, l'ordre du jour, les dates et la fréquence des réunions, attirant l'attention sur certains points concernant l'organe coordonnateur choisi, le lieu, l'organisation et la participation. S'agissant de la documentation à établir par chacun des pays les moins avancés, il avait déclaré qu'il n'existait encore aucune directive permettant de les aider.

50. Il avait cependant présenté quelques questions particulières que les pays les moins avancés auraient intérêt à examiner, y compris la conciliation des besoins du pays et de la nécessité d'atteindre des normes minimales, l'utilité de présenter un cadre macro-économique, la présentation optimale des profils de projets et les modalités de présentation de projets et de programmes de coopération multinationale ou sous-régionale.

51. Il avait également mentionné le paragraphe 117 du nouveau Programme substantiel d'action où l'accent était mis sur le fait que l'interaction continue des activités spécifiques d'exécution aux niveaux national et régional et du contrôle au niveau mondial des progrès réalisés était essentielle pour le succès du Programme. Il avait souligné que la CNUCED était disposée à aider les pays les moins avancés, sur leur demande, à organiser les préparatifs des réunions de consultations par pays, ce qui lui faciliterait la surveillance au niveau mondial.

52. Des représentants avaient donné au Comité d'experts des renseignements sur l'organe central chargé de maintenir le contact avec les partenaires du développement et sur les dispositions prises pour la coordination inter-ministérielle de l'assistance extérieure. Tous les représentants avaient déclaré qu'ils envisageaient d'organiser une réunion de consultations et la plupart avaient indiqué la date retenue pour cette réunion. Ils avaient également fourni des renseignements sur l'assistance technique qu'ils avaient sollicitée pour leurs préparatifs, mais avaient fait remarquer que ces préparatifs étaient du ressort du gouvernement de chacun des pays les moins avancés.

53. Les participants à la réunion avaient accueilli favorablement les consultations qui avaient eu lieu entre la CEA, le PNUD et la CNUCED. Ils avaient souligné qu'il était essentiel que la CEA et la CNUCED se joignent au PNUD pour aider les pays les moins avancés dans les préparatifs techniques des réunions de consultations et que les trois organisations coopèrent étroitement dans la coordination de ces préparatifs.

54. Concernant l'assistance financière mentionnée par le PNUD, un représentant avait fait observer que le montant fixé pour chaque pays ne suffirait peut-être pas pour certains pays.

55. Plusieurs représentants avaient reconnu que les questions soulevées par la CNUCED étaient importantes. Cependant, un représentant avait estimé qu'étant donné le temps qu'il fallait consacrer aux préparatifs et à l'examen de ces questions, il n'était pas possible de les étudier dans le cadre de la réunion. Un autre représentant avait estimé que pour les pays qui étaient déjà très avancés dans les préparatifs de leurs réunions de consultations, il était trop tard pour étudier ces questions mais que leur examen pourrait être utile pour ceux des pays qui n'avaient pas encore commencé ces préparatifs.

56. Le représentant de l'ONUDI avait donné des informations sur les réunions de solidarité déjà organisées ou envisagées dans un certain nombre des pays les moins avancés. Il avait indiqué que les renseignements recueillis lors des préparatifs de ces réunions, ainsi que les études industrielles approfondies et les profils de projets établis par l'ONUDI dans plusieurs des pays les moins avancés, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de New Delhi adoptés par l'ONUDI à sa troisième Conférence générale, pouvaient être mis à la disposition de la CEA, du PNUD et de la CNUCED à titre de contributions aux consultations par pays et aux activités générales de surveillance et de suivi du nouveau Programme substantiel d'action.

ii) Arrangements aux niveaux régional et mondial pour l'exécution, la coordination et le suivi du Programme

57. Le représentant de la CNUCED avait présenté un document intitulé "Note sur les besoins d'information pour le suivi au niveau global de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action (LDCs.2/UNCTAD/2)" que la CNUCED avait mis à la disposition des participants. Il avait relevé que le nouveau Programme substantiel d'action contenait un certain nombre d'objectifs suffisamment bien définis pour permettre d'assurer une surveillance relativement étroite. Dans certains cas, les objectifs devraient être plus clairement définis pour permettre d'assurer une telle surveillance et la CNUCED se mettait à cet égard en rapport avec les institutions spécialisées directement concernées. Nombre de ces objectifs étaient de nature quantitative et une grande proportion d'entre eux pouvaient être suivis grâce aux statistiques fournies par des instances internationales.

58. En ce qui concerne les objectifs qualitatifs, la CNUCED avait espéré dans un premier temps s'en tenir aux documents déjà fournis par les pays les moins avancés, qu'il s'agisse de plans de développement, de budgets nationaux et de rapports financiers, de déclarations ministérielles, etc., ou par d'autres sources, qu'il s'agisse d'études importantes faites par les organisations internationales, y compris les commissions régionales, ou de documents fournis par les partenaires de pays les moins avancés en matière de commerce et de développement.

59. Le représentant de la CNUCED avait insisté sur le fait que le travail fourni par la CEA dans le domaine de la surveillance régionale serait d'une grande utilité pour la CNUCED dans le cadre de la surveillance mondiale. Il avait ensuite informé les participants à la réunion que le secrétariat de la CNUCED ferait parvenir aux Etats et aux organisations internationales une note verbale leur demandant des renseignements sur l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action.

60. Il avait été demandé à la CNUCED de présenter un rapport à la trente-septième session de l'Assemblée générale sur l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action. Il s'agirait essentiellement d'un rapport méthodologique, mais il reflèterait aussi les renseignements reçus en réponse à la note verbale. Quoi qu'il en soit, on espérait que l'essentiel du système de surveillance mondiale serait en place d'ici 1983 et qu'il serait pleinement opérationnel pour l'examen à mi-parcours prévu en 1985.